Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260605-D64_2026-DE

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Fresnais, dûment convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Éric POUSSIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Étaient présents : M. Éric POUSSIN, M. Albert PIEL, Mme Daisy DELOURME, Mme Angélique FOUGERAY, M. Guillaume GUÉRAULT, Mme Solange QUINIOU, Mme Marie-Dominique LETELLIER, M. Pierre CORNILLET, M. Jean-François CADIOU, M. Alexis LORET, M. Régis SIMON, Mme Emmanuelle MARTIG, Mme Marie LÉONARD, Mme Aude RENOUARD, Mme Kassandre GUÉPIN, Mme Justine TESSIER, M. Joan TOURNIER et M. Alban BELLIER.

Pouvoirs : M. Alain GUILLEMOT a donné pouvoir à M. Albert PIEL ;
Mme Chantal BOISSIÈRE a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique LETELLIER ;
M. François AGENAIS a donné pouvoir à M. Jean-François CADIOU ;
Mme Mélyssa DUFEIL PAUTREL a donné pouvoir à Mme Kassandre GUÉPIN.

Étaient absents : M. Cyrille DELAPORTE.

Secrétaire de séance : Mme Daisy DELOURME en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation de la séance transmise le 28 mai 2026
Date d'affichage de la convocation : 29 mai 2026

Délibération n° 64-2026

Objet : Finances & Marchés – Participation des familles – sortie exceptionnelle – espace jeunes – Baz'ados

Rapporteur : Mme Daisy DELOURME, 2ème adjointe

Expose,

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la commune souhaite proposer aux adolescents fréquentant l'Espace Jeunes communal une sortie au Parc Astérix.

Cette activité a pour objectif de favoriser l'accès des jeunes à des temps de loisirs collectifs, de renforcer la convivialité et la cohésion du groupe, ainsi que de proposer une offre d'animation attractive durant la période estivale.

Compte tenu du coût global de cette sortie, incluant notamment :

- les frais de transport ;
- les droits d'entrée au parc ;
- les frais d'encadrement et d'organisation ;

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260605-D64_2026-DE

il est proposé au Conseil municipal de fixer un tarif exceptionnel unique de participation pour les familles.

Ayant entendu l'exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la compétence communale en matière d'animation jeunesse ;

Considérant que la commune de La Fresnais organise, dans le cadre des activités de l'Espace Jeunes communal, des sorties éducatives et de loisirs à destination des adolescents ;

Considérant le projet de sortie au Parc Astérix proposé aux jeunes fréquentant l'Espace Jeunes ;

Considérant que cette sortie comprend notamment le transport, les frais d'entrée au parc ainsi que l'encadrement des participants ;

Considérant qu'il convient de fixer un tarif spécifique et exceptionnel applicable à cette activité ;

Il est proposé de fixer le tarif de participation à la sortie organisée au Parc Astérix à :

55 € par jeune

Ce tarif est forfaitaire et applicable à l'ensemble des participants inscrits à cette sortie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, (POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **APPROUVE** l'organisation d'une sortie de l'Espace Jeunes communal au Parc Astérix ;
- **FIXE** un tarif exceptionnel et unique de participation à hauteur de 55 € par jeune ;
- **PRECISE** que ce tarif comprend les prestations liées à la sortie, notamment le transport et l'entrée au parc.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La Fresnais, le 5 juin 2026

La Secrétaire de séance,
Daisy DELOURME

Le Maire,
Eric POUSSIN

